Chavez p.2 | Terres agricoles p.5 | PPU Saint-Roch p.6-7 | *Dérives*, un film sur la brutalité policière p.10

Droit de parole

Les luttes populaires au centre-ville de Québec > Volume 40, Numéro 2 > Mars 2013 > www.droitdeparole.org

Ci-contre, une manifestante issue des groupes sociaux, qui s'opposait aux « mesures Maltais » devant les bureaux de cette dernière à place Jacques-Cartier. PHOTO D-MAX SAMSON

Coupes sauvages des gouvernements...

Le monde se mobilise !

Après la santé et l'éducation, les gouvernements sabrent à coeur joie dans l'assurance-emploi et l'aide sociale. Toutefois, les groupes de défense de droits ne l'entendent pas ainsi. Ils sont donc allé manifester devant les bureaux de la ministre Agnès Maltais, le 4 mars dernier. D'ailleurs, ces mêmes groupes sociaux n'ont pas l'intention de lâcher le morceau. Toutes sortes de manifestations et assemblées publiques sont prévues dans les semaines à venir. Assisterons-nous à un printemps « érable » prise deux?... (Voir pages 2-3)

La mort d'Hugo Chavez

Par Pierre Mouterde

Hugo Chavez est mort, et si on a le coeur à gauche ou si on partage les idéaux d'émancipation ou de justice sociale qui ont été les siens, on ne pourra qu'apprendre cette nouvelle avec tristesse.

Après tout il n'y a pas beaucoup de chefs d'État en Amérique latine ou ailleurs qui ont été capables, avec autant d'acharnement et de passion, de s'attaquer aux inégales conditions sociales et économiques qui encore en 1998 faisaient qu'au Venezuela, 49% de la population vivaient sous le seuil de pauvreté, et 21% en état d'extrême pauvreté. En 2012 : après 14 ans de révolution bolivarienne, ces taux ont été ramenés respectivement à 27 et 7%. Ce n'est pas rien, surtout en cette ère néolibérale où presque partout ailleurs, on ne parle que de privatisations, de libéralisation des échanges et partant d'accroissement des inégalités, de coupures dans les programmes sociaux ou de dégradation des conditions de vie. Il faut le dire : il y avait quelque chose de l'exploit à opter pour le chemin inverse : celui de renforcer l'État, ou de redistribuer la rente pétrolière vers les secteurs populaires depuis toujours marginalisés, en leur redonnant au passage dignité, ou encore de s'opposer d'arrache-pied aux si nombreuses intromissions étasuniennes.

On comprendra donc que sa disparition secouera toute l'Amérique latine et inquiétera ces pays qui -comme Cuba, La Bolivie et l'Équateur–avaient chacun à leur manière des liens privilégiés avec le Venezuela bolivarien, profitant sans doute des échanges pétroliers effectués avec lui, mais aussi et surtout de cette volonté politique commune de faire entendre la voix d'une Amérique latine unie, capable d'échapper enfin à la tutelle impériale des USA et de s'orienter pas à pas vers un autre mode de développement "sud/sud, moins soumis aux logiques perverses de la dépendance et de l'échange inégal.

Sans doute, il y a aussi des côtés moins lumineux dans cette expérience de transformation sociale absolument inédite, et Hugo Chavez n'y est pas totalement étranger. Mais on ne peut les juger en toute justice sans tenir compte du lourd héritage qu'il a dû assumer : celui d'un pays où le pétrole est autant un cadeau qu'une malédiction ; celui d'une société longtemps désarticulée et dans laquelle n'existait pas de tradition de mouvements sociaux forts et indépendants. Et sans doute certains ne manqueront pas de stigmatiser le caractère personnaliste de sa gouvernance (son "hyperleadership" !) ou les dimensions erratiques ou inachevées de bien des réformes qu'il a parrainées. Mais ces critiques, à bien y regarder, sont d'abord du ressort de ceux qui comme lui ont aspiré -loin du capitalisme néolibéral– à "un autre monde possible", et continuent à lutter pour qu'il devienne réalité à travers plus de justice, de liberté et de dignité pour les peuples. C'est à eux que revient la tâche d'en faire le bilan intransigeant et d'aller plus loin ! Quant à lui, rendons-lui pour l'instant ce qui lui revient : cette farouche volonté d'avoir -au milieu de tant d'adversités–initié puis rendu possible un tel espoir.

Contre la réforme de l'assurance-emploi !

Par Nathalie Côté

Le 27 février dernier, plusieurs groupes populaires et syndicaux rendaient visite au député conservateur Steven Blaney à Lévis. Ils étaient une centaine à dénoncer la réforme de l'assurance-emploi qui touchera les travailleurs et les travailleuses du Québec et du Canada.

Tout au long de mars, l'Alliance sociale regroupant plusieurs syndicats fait une campagne pan-québécoise pour dénoncer la réforme conservatrice. La campagne d'actions culminera le 1er mai à Québec lors de la manifestation soulignant la journée internationale des travailleuses et des travailleurs.

D'ici-là, le Répac (Regroupement d'éducation et d'action communautaire) et le ROC 03 (le Regroupement des organismes communautaires de Québec) invitent la population à venir en apprendre plus sur la réforme de l'assurance-emploi lors d'une assemblée publique. Il sera question des conséquences de la réforme et de la mobilisation qui s'organise pour faire reculer le gouvernement de Stephen Harper. C'est une invitation toute spéciale aux chômeurs et aux chômeuses. L'assemblée publique aura lieu le 17 avril 2013 à 19 h au Centre Jacques-Cartier, 421 boulevard Langelier.

Manifestation devant les bureaux de Steven Blaney, à Lévis. PHOTO VANIA WRIGHT-LARIN

Les locataires paient la note

Les locataires des quartiers centraux de Québec sont probablement les personnes les plus touchées par la hausse actuelle des taxes municipales. À la lumière des données compilées par le BAIL, on peut affirmer qu'une augmentation d'environ 10 % du compte de taxes est la norme dans les immeubles de ces locataires. Dans Limoilou et Saint-Sauveur, il est commun de croiser des majorations de 20-25 %. Dans certains, on dépasse même les 50 %...

La méthode actuelle utilisée par la Régie du logement pour fixer le cout des loyers fait en sorte que 100 % de la variation des taxes est refilée en hausses de loyer aux locataires. Il revient donc aux locataires d'assumer ces augmentations monstres. On parle ici d'une charge supplémentaire de centaines de dollars par année pour des ménages qui sont généralement à faible revenu. À Québec, ce sont les pauvres qui paient la note...

Jonathan Carmichael
Bureau d'animation et information logement (BAIL)

Les jeux avant le pain...

Par Nathalie Côté

Qui va payer la subvention de 200 millions que la Ville de Québec a offerte à Québécor pour la construction de l'amphithéâtre? Nous : les propriétaires de maison, les commerçants, les locataires, les artistes et même les fermiers... Avec les hausses de taxes que nous avons reçues cette année, cela ne fait aucun doute. Il fallait rêver en couleur pour penser qu'il en serait autrement. En fait, nous paierons deux fois... Par nos impôts payés au gouvernement québécois et par ceux payés à la Ville de Québec.

Les commerçants outrés des hausses de taxes faramineuses qu'ils ont reçues se sont regroupés et ont vite fait reculer la Ville. Quant aux propriétaires de résidences et aux locataires, ce sont eux qui écoperont. Et le plus déplorable, c'est que si les taxes augmentent ce n'est pas pour avoir des rues et des trottoirs en bon état, pour rendre le centre-ville plus vivable et moins pollué. Non, l'administration actuelle veut encore plus de voitures et de stationnements, de condos et de méga-évènements, plus de rentabilité. Mais pour qui?

À peine le Carnaval terminé qu'au lendemain, l'organisation du Festival d'été annonçait que ses billets étaient déjà tous vendus. Les spectacles sur les Plaines, le hockey et autres *Redbull Crashed Ice*: c'est aliénant à la fin ce spectacle continuel, dont on veut faire la marque de commerce de Québec. Mais est-ce le rôle d'une administration municipale, que de subventionner ce spectacle permanent? Québec restera attrayante surtout si elle conserve son patrimoine, sa joie de vivre, si le Vieux-Québec devient vivant et si les résidents du centre-ville reste heureux de vivre dans une ville à échelle humaine où chacun et chacune trouvent sa place.

Dans la vision actuelle de l'administration municipale, tout semble fait pour les touristes et les promoteurs. Pendant que les spectacles envahissent les Plaines, le Vieux-Québec, Saint-Roch, et bientôt Limoilou, avec un futur amphithéâtre dont les débordements de cout sont déjà envisagés, les citoyens et les citoyennes et leurs points de vue sur le développement de leurs quartiers et de leur ville sont relégués au second plan alors que ce sont eux qui doivent payer!

Droit de parole

266, rue Saint-Vallier Ouest
Québec (Québec) G1K 1K2
418-648-8043
info@droitdeparole.org

www.droitdeparole.org
Retrouvez *Droit de parole* sur Facebook

Droit de parole a comme objectif de favoriser la circulation de l'information qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail des classes populaires, ainsi que les luttes contre toutes formes de discrimination, d'oppression et d'exploitation.

Droit de Parole n'est lié à aucun groupe ou parti politique. L'équipe de Communications Basse-ville est responsable du contenu rédactionnel du journal. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurEs.

Droit de parole bénéficie de l'appui du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale d'Ottawa, Bibliothèque Nationale du Québec
ISSN 0315-9574
Courrier de 2e classe
No 40012747

Tirage : 16 000 exemplaires
Distribués porte à porte dans les quartiers du centre-ville.
Disponible en présentoirs
Équipe du journal : Simon M. Leclerc, Francine Bordeleau, Marc Boutin, François G. Couillard, Pierre Mouterde, Les AmiEs de la Terre de Québec, Michaël Lessard, Guillaume Marchand, Gilles Simard
Coordination : Nathalie Côté
Coollaboration spéciale : Marc Grignon, Marilyn Dufour, Iffet Orbay, Justin Sirois-Marcil, Michaël Lachance
Photos : Marc Boutin, D-Max Samson, Vania Wright-Larin, Marc Grignon
Illustrations : Mabou

Design : Martin Charest
Webmestre : Michaël Lessard
Imprimeur : Les travailleuses et les travailleurs syndiqués de Payette et Simms inc.

Tirage certifié AMECQ

Virages à droite au P.Q.

Politiques en trompe-l'oeil

Par Pierre Mouterde

Pas de doute, tout le monde l'attendait ce sommet sur l'enseignement supérieur de février 2013: un véritable rendez-vous; l'occasion de solder des comptes, d'avoir enfin l'heure juste, de savoir ce que le nouveau gouvernement du Parti québécois allait faire des formidables espoirs et aspirations réveillés par le Printemps Érable.

La justice sociale, la défense du bien commun, le projet d'une université conçue comme un service public, n'est-ce pas ce pour quoi à Droit de Parole on lutte et on veut se faire entendre depuis déjà tant d'années, et n'est-ce pas ce qui gisait au cœur des protestations étudiantes de l'année dernière ?

Quand Pauline arborait le carré rouge

On ne le dira jamais assez, le Printemps Érable n'a pas d'abord été «une crise sociale» regrettable, une crise sur laquelle il fallait au plus vite tourner la page. Il a été l'occasion offerte, forgée par les étudiants et étudiantes du Québec de réfléchir à voix haute au cours pris par l'éducation à l'ère néolibérale dans la Belle Province. À la manière d'un salutaire exercice de réflexion collective, puisque ceux et celles qu'on avait fait taire et repoussés à la marge, pouvaient enfin se faire entendre en toute clarté.

En n'oubliant pas de rappeler que cet espace de liberté a été conquis durement, au fil de plus de 4 mois de grèves, de manifestations journalières, d'affrontements avec la police, d'amendes salées (toujours pas effacées), d'une loi spéciale liberticide, de procès devant les tribunaux, au fil aussi -il faut le rappeler-- d'une créativité politique étudiante de tous les instants.

À l'époque, tout le monde avait été obligé de prendre parti, de montrer ses couleurs: y compris le Parti québécois. En tant qu'opposition officielle et devant la vague d'enthousiasme suscitée au sein de ses propres rangs par une telle renaissance de la parole collective, le Parti québécois, avait dû lui aussi appuyer le mouvement, tout au moins «surfer» sur lui. Donnant l'impression, qu'en dépit de tout, fidèle en cela à ses origines progressistes, il était à ses côtés. Rappelez-vous: il y a quelques mois encore Pauline Marois arborait le carré rouge, battait de la casserole !

Tant d'hypocrisies

De même, est-ce plutôt avec sévérité que l'on doit faire le bilan de ce sommet qui au-delà d'hypothétiques chantiers à venir, n'a accouché que d'une seule mesure décisive: l'indexation des droits de scolarité (à 3%). Tant d'hypocrisies, de manœuvres de bas étage, tant de désaveux de la part d'un parti qui prétend par ailleurs proposer un projet de souveraineté émancipateur à tout un peuple; en somme tant de compromissions pour arriver à un tel résultat, c'est pour le moins pathétique. D'autant plus qu'au sein même de la famille souverainiste, s'étaient élevées des voix en faveur de la revendication numéro 1 des étudiants: celle du gel des droits de scolarité. Parizeau lui-même (ex premier ministre, ex-ministre des Finances) y était allé de son grain de sel de vieux sage. Sans parler de l'aile jeunesse du Parti québécois !

Et que l'on ne nous dise pas -ainsi que l'a fait Pauline Marois pour tenter de brouiller les cartes que l'indexation c'est la même chose que le gel. Entre les deux il y a toute la différence du monde. Car si avec l'indexation, on reste dans la logique de l'utilisateur payeur propre au

système néolibéral, avec le gel, on s'offrait la chance d'aller pas à pas et raisonnablement (dixit Parizeau) vers la gratuité, tout en renforçant ce service public que devrait être l'éducation. Le Parti québécois a ainsi choisi son camp. On s'en souviendra !

Agnés Maltais en remet : politiques sociales à la sauce péquiste

Député de Taschereau (se trouvant donc au coeur du territoire desservi par Droit de Parole), on ne peut qu'être attentif à ses prises de position, surtout quand ces dernières ont à voir avec le sort et les conditions de vie des plus démunis.

De quoi cette fois-ci tomber de sa chaise: celle qui a vécu longtemps dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, celle qui a fait ses armes dans le groupe féministe «Les Folles Alliées» et qui prend toujours la peine de rappeler ses idéaux progressistes et populaires[1], voilà qu'elle devient la «maitresse d'œuvre» de politiques anti-sociales manifestes: elle vient d'annoncer la baisse des prestations pour les assistés sociaux de 55 à 57 ans et pour ceux et celles ayant des enfants de moins de 5 ans ou encore ayant recours à des services pour personnes toxicomanes. Et tout ça, soi-disant, pour faciliter «l'intégration au marché du travail».

Ce qui lui permet de charcuter, sans trop d'états d'âme, dans le budget, déjà des plus maigres, de plus de 20 000 personne ! Pendant que dans le même temps le parti auquel elle appartient n'ose même pas envisager une taxe qui toucherait aux monumentaux profits des grandes entreprises financières. Et tout ça parce qu'on veut arriver arriver au déficit zéro en 3 ans: pleutre zèle pour satisfaire aux logiques comptables des grands de ce monde. Là aussi, Agnès Maltais a choisi son camp et là aussi on s'en souviendra !

1. Dans sa bibliographie officielle, on peut lire en effet: «Je me suis engagée politiquement parce que je désirais influencer le cours de ma société. Luttes féministes, luttes écologistes, luttes urbaines ou luttes souverainistes, toute ma vie est guidée par cette volonté de faire avancer des idées.» On le voit, dans son cas et à l'instar de tant d'autres politiciens, les babines s'agitent ici bien plus vite que les bottines...

Deux manifestantes présentant leurs doléances à la ministre Maltais. PHOTO D-MAX SAMSON

Réseau liberté Québec

l'Autre Sommet

Par François G. Couillard

Gros chandeliers. Tintements de verres à champagne. Petits fours. Cravates. Luxe cheap. Neuf hommes pour une femme. Pas le temps de niaiser. Bienvenue à l'Autre Sommet, le party de la clique libertarienne du Réseau Libârté Québec.

Wanna-be contre-sommet de droite, le RLQ déplore l'absence (la «non-présence», selon leur communiqué) d'acteurs importants au Sommet de l'éducation: «les parents, la majorité des étudiants studieux et les contribuables».

Johanne Marcotte fait l'ouverture. Histoire de bien chauffer l'atmosphère, elle raconte le fiasco de sa conférence de presse du matin à Montréal. «On a mis 4000$ sur un communiqué CNW et y'a un seul journaliste qui est venu!» clame-t-elle, indignée. 4000$ lancés par les fenêtres? Minute. C'est pas eux qui font des leçons d'économie au gouvernement?

Ça va vite. Déjà le Père Boulay enchaine: «Le petit séminaire a du s'adapter à la compétition du nouveau réseau public, à l'époque des écoles classiques. C'était bien quand l'Union Nationale a pris le pouvoir. Ça a permis une meilleure liberté de choix dans les écoles». Une relique du passé parlant du futur.

Je regarde Laurent Proulx[1] du coin de l'œil. Il n'a pas lâché son fil Twitter cinq minutes. Arielle Grenier, le teint pâlot et portant gigantesque sacoche au poignet, glousse en fixant l'appareil.

Le discours est fini. Au suivant. Une personne dans l'assistance prend la parole. Ce n'était pas prévu. La majorité silencieuse n'est pas censée parler. Période de flottement. Un homme s'approche discrètement du bar pour un meilleur accès aux pâtés de crevettes.

C'est le tour de Vincent Cauchon, chroniqueur sportif à Radio X. «Le football a sauvé ma vie». On est bien content de le savoir, mais quel est le lien avec l'éducation? «J'imagine qu'il n'y a pas de questions» conclu-t-il.

On attaque enfin le vif du sujet avec l'étrange Égide Royer, prof de l'Université Laval et spécialiste des élèves avec des troubles du comportement. «Je serai frugale» répète-t-il cinq fois avant d'enchainer les anecdotes bizarres. Notamment, celle du t-rex, ou deux dinosaures font la course pour éviter de se faire manger, ce qui relève une conception plutôt originale de l'éducation.

Coup d'œil latéral: Laurent Proulx n'a pas écouté un traitre mot depuis le début.

Ça enchaine, ça va vite. Jean-François Morasse, champion des injonctions, Denis Julien, frère de Gilles, et le fameux Jean-François Fillion. Ce dernier vante les mérites des écoles Vision, qui encourage l'apprentissage des langues.

L'Autre Sommet a lieu à l'Hôtel Plaza, un de ces hôtels du boulevard Laurier qui ressemble à une pâtisserie aux nougats. En 2010, l'évènement avait eu lieu en face, à l'Hôtel Gouverneur, qui a fermé depuis. Pourquoi cette curieuse fixation sur ce trou perdu près des gigantesques échangeurs d'autoroute, à 15 minutes de l'arrêt de bus le plus près?

Quelques jours avant, Johanne Marcotte déclarait à CHOI que «si ya pas au moins 150 personnes là, on va commencer à comprendre qu'on est complètement déconnecté». Leur propre communiqué est formel: 110 personnes ont assisté à l'Autre Sommet.

1. Laurent Proulx est l'étudiant de l'université Laval à demandé une injonction pour avoir accès à ses cours. Le premier d'une série d'injonctions suivra lors du printemps étudiant

L'ASSURANCE MÉDICAMENTS, C'EST OBLIGATOIRE.
EN AVEZ-VOUS UNE?

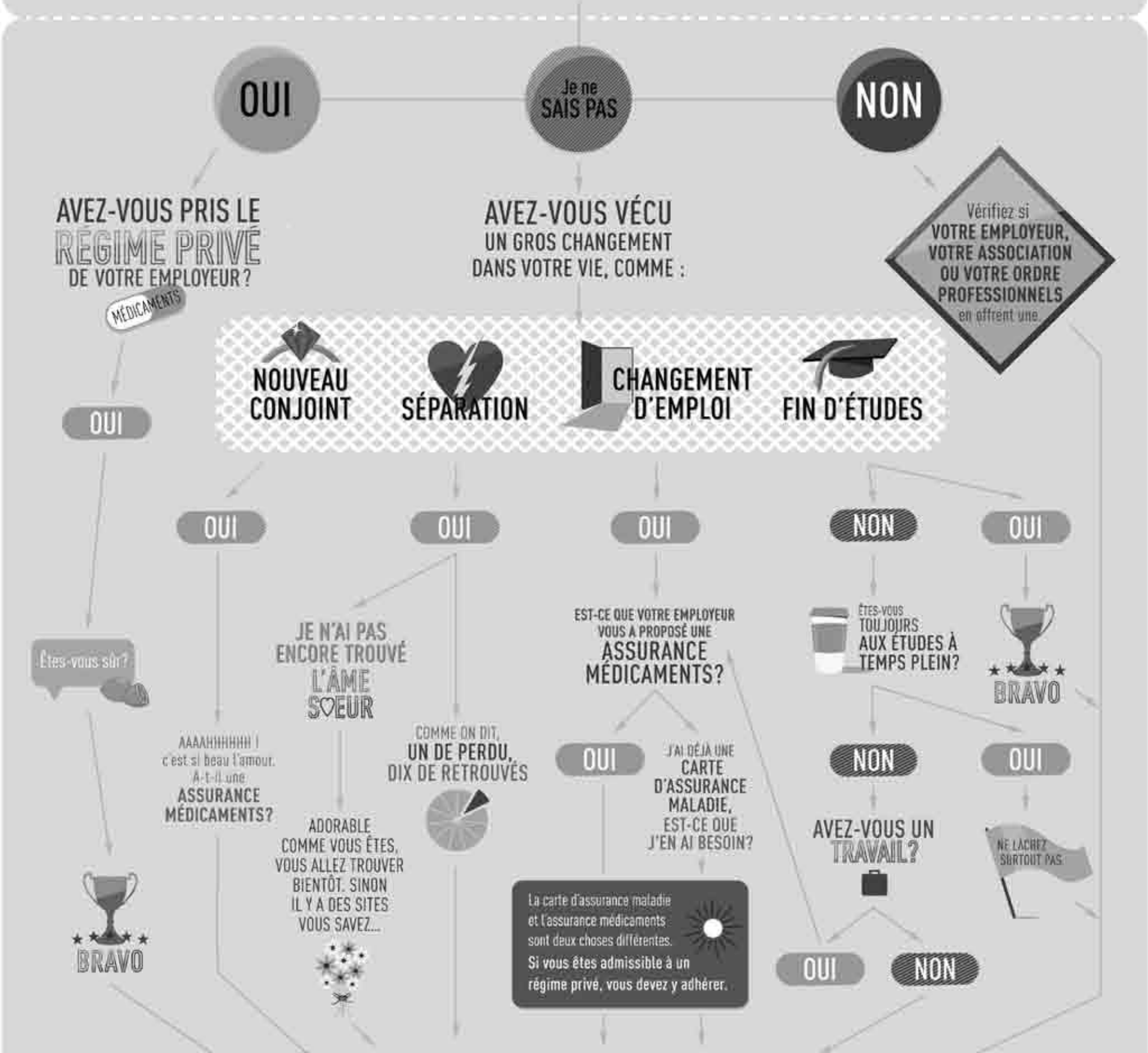

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION À
VERIFIEZ.GOUV.QC.CA

Vérifiez dès maintenant

Au Québec, avoir une assurance médicaments, c'est obligatoire alors vérifiez votre situation et courez la chance de gagner **500$**

Régie de l'assurance maladie Québec

On va finir par ne manger que des tomates du Mexique...

Par Dominique Bernier

Quand on pense aux ressources naturelles, ce ne sont pas les sols agricoles qui nous viennent en tête spontanément. Pourtant, il s'agit d'une ressource rare et non renouvelable. Rares, car au Québec, ces sols représentent un maigre 2 % du territoire, et les meilleurs d'entre eux sont concentrés près des grands centres urbains. Non renouvelable, car, une fois ces sols raclés, asphaltés ou bétonnés, la couche arable fertile, qui représente tout au plus 15 cm et qui a mis plusieurs millénaires à se constituer, disparait et on ne peut pas la recréer artificiellement.

La loi actuelle...

Nous le savons depuis longtemps déjà, l'urbanisation menace la pérennité du territoire agricole. Au Québec, nous avons, depuis la fin des années 1970, un outil conçu spécifiquement pour protéger les terres agricoles en empêchant qu'elles soient utilisées à des fins autres que l'agriculture : la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ). Cette loi, à l'origine de la fameuse « zone verte », est appliquée par la Commission du même nom (CPTAQ), chargée d'étudier les demandes d'exclusion de la zone agricole, communément appelées demandes de « dézonage ».

Toute demande de dézonage doit être soumise à la CPTAQ par une entité municipale (Ville ou MRC). Ainsi, un promoteur qui souhaite bâtir un projet résidentiel en zone agricole devra tout d'abord faire en sorte que son projet soit accepté par les autorités municipales. Or, la principale source de revenus des villes, ce sont les taxes municipales. Il est aisé de comprendre qu'un complexe de condominiums ou un parc technologique génère plus de taxes qu'une production agricole ou qu'une terre en friche. Les demandes de ce type sont donc souvent acceptées à cette étape, alors que les projets d'une autre nature, telle que le fractionnement d'un lot pour revendre des parcelles à des fins d'agriculture à échelle humaine par exemple, auront plus de difficulté à se frayer un passage jusqu'à la CPTAQ.

Dans l'interprétation de la loi (au cas par cas), beaucoup de latitude est laissée aux commissaires, ce qui est une bonne chose en soi. Mais la logique dominante, qui considère les terres agricoles comme des réserves de terrains à bâtir, touche aussi ceux-là mêmes qui sont chargés d'éviter cette situation. Ainsi, la zone agricole est amputée à raison de 4000 hectares par année, soit la superficie de l'ile de Montréal tous les 10 ans.

Comment la spéculation vient-elle à bout de la loi?

Sans la LPTAQ, la situation serait pire, bien sûr, mais avec les années, les promoteurs immobiliers ont appris à contourner ce garde-fou important de plus en plus facilement. Un récent rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) fait état de l'ampleur de la spéculation sur les terres agricoles, des enjeux qui y sont reliés et proposent des solutions.

À la source de ce problème d'ampleur mondiale, un aspect se dégage : la financiarisation du secteur agricole, qui conduit à la transformation des terres en actifs financiers, utilisée pour meubler les différents portefeuilles d'investissement. Comparées aux valeurs mobilières, hautement volatiles, les terres apparaissent, particulièrement en temps de crise, comme une valeur refuge.

Le secteur des produits agricoles est en mutation, en réponse notamment à la demande croissante pour la viande dans les pays émergents, et à la demande en biocarburants, présentés comme une solution énergétique verte dans les pays du Nord. Les terres agricoles constituent donc des éléments hautement stratégiques: qui contrôle l'alimentation et l'énergie se place en position dominante pour influencer la reconfiguration de l'économie et de la géopolitique. Il n'est donc pas étonnant que plusieurs cherchent à acquérir davantage de terres.

Dans plusieurs pays en développement, l'accaparement des terres se fait de façon sauvage. Bien que nous ne possédions pas de données claires sur l'ampleur de ce phénomène au Québec, il est tout de même possible de dégager certaines tendances lourdes.

Premièrement, en périphérie des centres urbains, des terres agricoles sont acquises par des groupes immobiliers ou des sociétés à numéro, souvent pour un prix excédant largement la valeur du marché. Par exemple, entre 2006 et 2010, une société à numéro a acquis plus de 250 hectares de terre sur le territoire de la Ville de Québec à un prix s'élevant à plus de 15 fois leur valeur foncière.

Ensuite, ces terres sont soit louées à des producteurs agricoles, soit laissées en friche. Il faut savoir que l'un des critères facilitant le dézonage d'une terre à la CPTAQ est son caractère peu propice pour l'agriculture. Les parcelles en friches, surtout si elles sont près des habitations ou enclavées entre deux agglomérations, peuvent donc plus facilement être présentées comme des ilots déstructurés. Leur exclusion de la zone agricole pour être vendus comme terrains résidentiels n'est alors plus qu'une formalité.

Au loin, ce n'est pas le fleuve, ni un lac; c'est une zone agricole en milieu urbain. PHOTO MARC BOUTIN

La solution : l'occupation !

En plus de l'accaparement des terres à des fins non agricoles qui nous prive d'une ressource vitale, la spéculation sur les terres agricoles provoque une pression à la hausse sur le prix des terres restantes, rendant la pratique de l'agriculture financièrement inaccessible pour la relève.

Mais que peut-on faire contre ces forces financières qui nous dépossèdent de notre patrimoine collectif? Il n'existe pas de réponses simples à ce problème complexe, mais plusieurs avenues mériteraient d'être explorées.

Tout d'abord, l'IREC propose, dans son récent rapport, la création d'une Société d'aménagement et de développement agricole du Québec (SADAQ). Cet organe viserait, selon les auteurs du rapport, à faire l'acquisition et le transfert des établissements en les destinant en priorité aux candidats et aux candidates de la relève agricole, selon des critères conjuguant économie agricole et occupation du territoire. Il permettrait aussi de faire un inventaire et d'instaurer une veille stratégique du territoire agricole afin d'en avoir une meilleure connaissance pour améliorer sa mise en valeur.

Une politique agricole structurante visant à corriger les effets néfastes de la spéculation est également essentielle, mais à elle seule, elle ne saurait tout régler. L'approche complémentaire consiste à recréer le dialogue entre les ruraux et les urbains.

On peut imaginer une foule de formules permettant de tisser des liens et d'occuper les espaces agricoles vacants par le prêt, l'échange ou la location de champs à loyer non monétaire : production paysanne, agriculture soutenue par la communauté, jardins collectifs liés à des organismes à vocation sociale, jardins de coopération internationale, etc. Les producteurs agricoles ont tout intérêt à favoriser l'établissement des urbains qui souhaitent mettre en place des projets culturaux alternatifs sur leurs parcelles difficilement exploitables dans une optique traditionnelle. Une parcelle de terre agricole occupée et utilisée dans une optique d'agriculture multifonctionnelle est une parcelle soustraite à la convoitise des spéculateurs. On évite ainsi l'effet domino de déstructuration de la zone agricole parcelle par parcelle.

En plus de permettre aux aspirants paysans sans terre de cultiver un champ sans s'endetter lourdement, le fait de tisser des liens entre les ruraux et les urbains améliorerait la souveraineté alimentaire et permettrait sans doute la création de nouveaux marchés axés sur les circuits courts, l'agriculture de proximité et l'écotourisme. Il y aura toujours des moyens de contourner la règlementation. Seule l'occupation effective du territoire agricole peut le protéger à long terme.

Michel Yacoub

Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

505 14e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067

Droit de parole Adhésion ou abonnement

Nom *(personne responsable)* :

Adresse : Téléphone :

Courriel :

L'ABONNEMENT DONNE DROIT À 9 NUMÉROS DE DROIT DE PAROLE	
Abonnement postal individuel	15$
Abonnement de groupe *(minimum de 5; livraison du journal au local de l'organisme)*	75$
Abonnement institutionnel (*par la poste*)	10$
Adhésion individuelle	10$
Adhésion institutionnelle	25$
LES MEMBRES PROFITENT D'UN RABAIS AVEC LEUR ADHÉSION	
Abonnement et adhésion *(individus)*	20$
Abonnement et adhésion institutionnel *(organismes)*	30$

Retournez le paiement en chèque ou mandat-poste à :
Journal Droit de parole – 266, St-Vallier Ouest, Québec (Québec) G1K 1K2
(418) 648-8043 | info@droitdeparole.org | www.droitdeparole.org

LE BAR-OUVERT

L'histoire à peine romancée des consultations sur le projet particulier d'urbanisme (PPU) de la Ville dans le quartier Saint-Roch. Dans la bande dessinée, Chantal Gilbert et François Picard, deux membres de l'exécutif de la Ville, reçoivent les mémoires des citoyens. Enfin, le maire tire les conclusions qui s'imposent.

PPU, un enjeu majeur dans Saint-Roch

Place Jacques-Cartier : amélioration ou dégradation ?

Par Marc Grignon, Marilyn Dufour, Iffet Orbay

Avant que ne s'amorce sa renaissance encore toute récente, le quartier Saint-Roch a longtemps été perçu comme une «sortie d'autoroute». Si on veut en faire une véritable «entrée de ville», il est essentiel de ne pas retomber dans les erreurs du passé. Dans cette perspective, la Place Jacques-Cartier constitue un enjeu majeur.

La place Jacques-Cartier, ou du moins ce qu'il en reste... PHOTO MARC GRIGNON

La tour de 60 mètres prévue sur la Place Jacques-Cartier par le Plan particulier d'urbanisme (PPU) tend à faire oublier le rôle capital de la place dans le quartier. Une place publique bien conçue pourrait avoir un impact extrêmement positif sur le développement de Saint-Roch, avec un effet d'entraînement comparable à celui du Jardin Saint-Roch dans les années 1990. Par contre, une place médiocre, sombre et trop petite par rapport aux immeubles voisins risque de banaliser le secteur et ainsi réduire l'attrait du centre-ville.

Il faut d'abord reconnaître que la place publique existante est de petites dimensions. Par conséquent, la hauteur de tout nouvel édifice situé à proximité doit être évaluée avec beaucoup de prudence. Nous pensons que l'impact, positif ou négatif, qu'aura le réaménagement de cette place dépassera de loin celui du projet de tour. Ce sera un geste déterminant pour la réalisation du premier objectif du PPU, celui de faire du quadrilatère qui loge la bibliothèque Gabrielle-Roy un véritable pôle culturel. On peut imaginer toutes sortes d'activités, été comme hiver : des terrasses, un marché aux puces, des expositions, des sculptures sur glace, des concerts, etc. Quant à la tour : on doit se demander en quoi sa fonction ou son architecture permettraient d'atteindre cet objectif d'en faire un pôle culturel important. Si une tour de plusieurs étages est nécessaire pour financer le projet de réaménagement, il faudrait à tout le moins penser le quadrilatère comme un ensemble cohérent. De plus, on ne doit pas perdre de vue que la Place Jacques-Cartier ne peut être mise ailleurs, contrairement à un immeuble résidentiel.

Un peu d'histoire...

Rappelons que la Place Jacques-Cartier est un espace public qui remonte au milieu du XIXe siècle, quand la Ville a installé un marché à cet endroit. En 1926, une réplique de la statue de Jacques Cartier à Saint-Malo (du sculpteur Georges Bareau), a été inaugurée, confirmant ainsi la vocation du lieu comme place publique. Enfin, la bibliothèque Gabrielle-Roy (des architectes Gauthier Guité Roy), construite en 1982, a été l'élément-clé de la renaissance de Saint-Roch.

Aujourd'hui ces édifices ont vieilli. L'auditorium est fermé, la statue de Jacques Cartier (restaurée en 1982) a été retirée et la place publique ne fonctionne plus. Le placage d'une tour d'habitation ne viendrait que poursuivre cette lente dégradation du quadrilatère.

Il faut miser sur la qualité de vie du quartier et son pouvoir de rétention des résidants. Cette idée, les citoyens, ayant participé à la consultation publique sur le PPU «Saint-Roch/Entrée de ville» en novembre dernier, l'ont très bien perçue. De toute évidence, c'est l'attrait global de l'ilot de la Place Jacques-Cartier qui doit être considéré en priorité.

Le Fonds de solidarité
des groupes populaire
présente

LE PROF LAUZON FAIT L'HUMOUR!

Lancement de campagne

Invité: Léo-Paul Lauzon

Formule 5 à 7
21 mars 2013
Entrée 25.00$

Le Petit
IMPÉRIAL
240, rue Saint-Joseph Est

Billets en vente chez les groupes membres de la fondation.
info: fsgpq.org tel. 418 529-4407

Personne judiciarisée cherche employeur

Par Justin Sirois-Marcil

Intuitivement, je dirais que la majorité des gens cherchent à éviter les situations compromettantes. Pourtant, la plupart des personnes judiciarisées courent un risque chaque fois qu'elles passent une entrevue pour obtenir un emploi. Devant un futur employeur, il est difficile d'imaginer l'effet qu'aura une question comme : « Avez-vous un casier judiciaire? » ou « m'autorisez-vous à faire une vérification de vos antécédents judiciaires? ». Un sentiment de honte, d'impuissance, de désespoir; autant d'émotions qui fragilisent l'estime de soi et qui vont en amener certains à troquer leur espoir de trouver un emploi par un chèque de la sécurité du revenu ou pire, la perpétuation d'activités illicites.

L'estime de soi

Cela dit, plusieurs de ces personnes judiciarisées persistent et trouvent un milieu de travail qui les accueille malgré leurs antécédents. Pour Jean Claude Bernheim, chargé de cours en criminologie à l'université Laval, ce choix s'explique du fait qu'être sur le marché du travail est valorisant (augmentation de l'estime de soi, consolidation de l'identité, etc.) et favorise la création d'un réseau social. Il permet de subvenir à ses besoins et de prendre part au développement de sa communauté. D'ailleurs, plusieurs études démontrent que le risque de récidive est plus faible chez les ex-détenus décrochant un emploi stable.

En 2010, au Québec, 800 000 personnes possédaient un casier judiciaire, ce qui représente 14 % de la population québécoise. Avoir un casier judiciaire est un obstacle majeur à la réinsertion sociale des personnes judiciarisées. Il réduirait de moitié les chances d'obtenir un emploi. Afin d'accroitre les opportunités de décrocher un emploi, plusieurs devront faire le deuil de métiers, ou de revenus, correspondant à leur niveau de scolarité ou à leurs expériences de travail.

Les antécédents criminels

Dans l'article 18.2 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, il est précisé que : « Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher, ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi, du seul fait qu'une personne a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si elle a obtenu le pardon ». La Charte permet ainsi aux employeurs d'avoir une certaine réserve à l'égard des personnes judiciarisées. En effet, ils peuvent poser des questions à un candidat potentiel ou à un employé actuel à propos de ses antécédents criminels ou lui demander l'autorisation pour faire une vérification afin de déterminer si les condamnations inscrites au casier judiciaire ont un lien avec l'emploi. Par exemple, on imagine difficilement qu'une institution financière embauche une personne reconnue coupable de fraudes fiscales ou d'extorsions.

Maryse Paré, coordonnatrice du Comité consultatif pour clientèle judiciarisée adulte, demeure sceptique face à cette notion de « lien » qui, selon elle, donne libre cours à toute forme d'interprétation par les employeurs. En effet, quel motif légal permettrait à un employeur de justifier son refus d'embaucher ou de renvoyer une personne ayant commis un crime de nature sexuelle à l'égard d'un enfant dans une entreprise de fabrication de biens par exemple, si cette personne n'est pas appelée à occuper un poste où elle sera en position d'autorité face à des personnes mineures? Implicitement, cela peut vouloir dire que ce genre de crime (voir le casier judiciaire dans son ensemble) va à l'encontre des valeurs de l'employeur. Du moins, employer une personne judiciarisée pourrait, selon l'employeur, nuire à la réputation (et les revenus) de son entreprise ou au climat de travail si cela se savait. Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que les employeurs soient aussi sceptiques d'engager une personne judiciarisée. À cet effet, Christian Brunelle, professeur à la Faculté de droit de l'université Laval, précise que « la société a son propre système de condamnation parallèle à l'appareil judiciaire officiel, fondé sur la moralité ». Plus exactement, bien que la justice donne un certain type de sentence (peine de prison, probation, amendes, etc.) à une personne condamnée, la société se charge, elle aussi, de punir à sa manière (discrimination de toutes formes) les personnes coupables d'infractions.

Même si les recherches tendent à démontrer que le casier judiciaire est un obstacle à l'employabilité, il est difficile de prouver qu'un individu a été discriminé à cause de son casier judiciaire. Si le casier judiciaire n'a pas de lien avec l'emploi, les employeurs peuvent malgré tout invoquer différents motifs, autres que le casier judiciaire, pour justifier leur choix de ne pas embaucher une personne. Par exemple, un employeur peut refuser d'embaucher une personne qui possède des antécédents sous prétexte « qu'il a trouvé quelqu'un de plus compétent ». L'excuse peut être valable, mais elle peut aussi être une façon de contourner l'article 18.2....

Pour en savoir d'avantage sur les contraintes liées à l'emploi en lien avec le casier judiciaire, les recours en matière d'employabilité lorsqu'il y a discrimination et les différents organismes de réinsertion à l'emploi, consultez le site Internet d'Alter-justice.

Lettres à un ami et éditeur

Par Michaël Lachance

Publié aux Éditions Huit, Lettres à un ami et éditeur est un ovni dans le genre épistolaire. La petite maison d'édition autogérée de Sillery, pilotée par Remi Ferland, un auteur, éditeur et professeur de grammaire de l'Université Laval, fait rarement dans l'édition d'ouvrage convenu. Pensons à la récente controverse, qui ne fait pas dans la dentelle, soit celle des Écrits polémiques de Louis-Ferdinand Céline. Édition controversée par le contenu fielleux à l'endroit des Juifs. Des propos antisémites qui ont valu à son défunt auteur l'opprobre populaire et littéraire. Céline lui-même ne saurait voir cette réédition posthume, les condamnant lui-même de son vivant. De même, sa femme a formellement interdit toute réédition de L'école des cadavres ou Bagatelles pour un massacre. Passons pour la polémique suscitée par cette réédition au Québec, possible grâce au laxisme canadien en termes de droit d'auteur. En effet, tout auteur décédé depuis plus de cinquante ans ne jouit plus de droit d'auteur. Contrairement à la France qui interdit toute publication posthume avant 70 ans. Nous reviendrons sur cette publication controversée dans le prochain numéro. Pour le moment, nous avons lu Lettres à un ami éditeur, une correspondance soutenue de 1986 à 1998 entre les poètes Denis Vanier, Josée Yvon et l'éditeur Remi Ferland.

Bonnie and Clyde

Denis Vanier nous a quitté en 2000, laissant derrière lui un corpus de près de 30 ouvrages. Surtout connu pour son livre culte Je, publié en 1965, alors que le poète avait 16 ans, Vanier ne cessera jamais d'écrire. La poésie sera son sacerdoce. Poète maudit et « beat » à ses heures, il définissait lui-même son écriture comme « classique, avec une petite pointe de lyrisme, trois quatre claques, trois quatre écoeuranteries ». Sa comparse, Josée Yvon, de même poétesse, décédée en 1994, laissera une douzaine de recueils. Comme le relate Monsieur Ferland, ce couple au goût du jour, passionne les jeunes étudiants en lettres, y voyant un couple littéraire à la « Bonnie and Clyde ».

Ces lettres présentent un intérêt pour les aficionados de Vanier et Yvon, c'est selon. Écrites sous le couvert de l'intimité, ce que suppose le genre littéraire de la correspondance, ces lettres manuscrites et tapuscrites exigent une certaine connaissance des auteurs et des évènements qui les relient. Plusieurs échanges concernent l'évènement littéraire Kerouac 1987, qui a eu lieu à Québec et dont faisaient partie les deux protagonistes. Il est aussi beaucoup question de détails d'édition, de propos concernant une préface ou postface et ainsi de suite… De même, les auteurs troquent les politesses, commentent ou se commettent sur tel ou tel livre. Parfois le propos tombe dans la banalité d'usage ou la formule laconique. Cela dit, ce livre est résolument destiné à un public qui veut creuser un peu plus à propos de ces deux auteurs undergrounds qui ont, chacun à leurs manières, marqué le Québec d'une littérature en marge pertinente.

Ce livre offre aux lecteurs la possibilité de se réapproprier un pan de la poésie au Québec, telle qu'elle se faisait dans les années 1980 et 1990 : les inspirations littéraires et musicales, les gouts du moment et les évènements qui ont marqué cette époque. Mises en contexte, ces lettres nous offrent un avant-gout intéressant de ce que publieront Vanier et Yvon durant cette période : Les Laides otages de Josée Yvon, publié chez VLB éditeur en 1990 ou Hôtel Putama, de Denis Vanier, aux Éditions de La Huit en 1991. En revanche, Lettres à un ami éditeur ne met jamais en scène les lettres de Remi Ferland à ses destinataires. Il se contente plutôt de les annoter sur plus de 80 pages, ce qui alourdit considérablement la lecture. Nous aurions aimé lire les lettres de l'éditeur, cela aurait rendu d'autant plus agréable la lecture. Sinon, des passages nous font tout de même sourire et réfléchir quant au travail de l'éditeur, comme celui-ci de Denis Vanier : « Cher Remi, c'est avec ravissement que j'ai lu ta préface et joui de la lettrine de Louise. Ravi veut aussi dire abusé et violé (cf. Robert ou le « Bison ravi » ». L'éditeur notera : « Ce commentaire de Denis m'avait paru ambigu : voulait-il dire qu'il avait été ravi au point d'être subjugué ou au contraire que j'avais abusé de sa confiance, que je l'avais « désabusé » par une collaboration qui le décevait ? ».

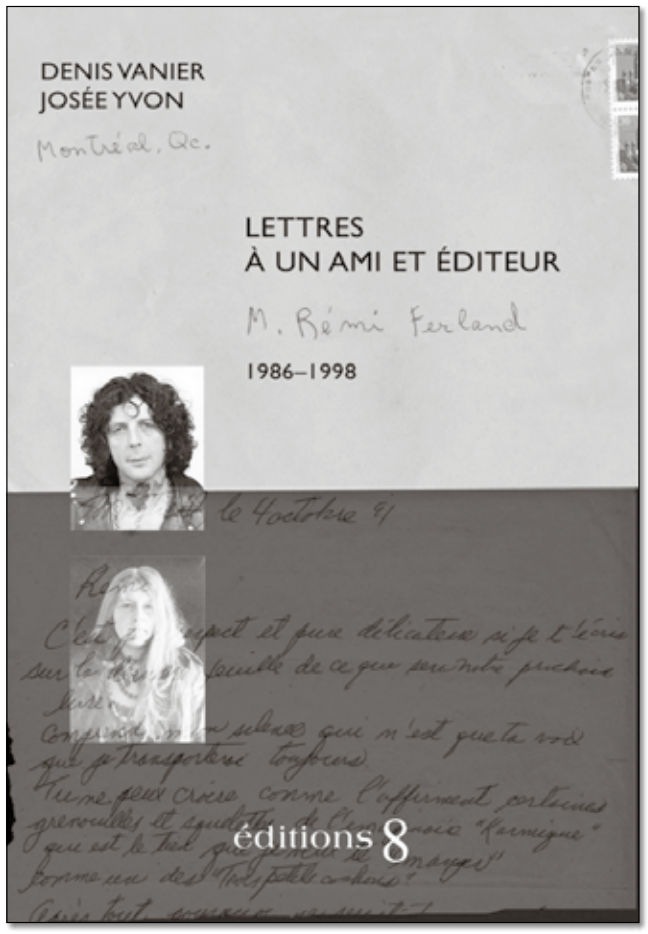

Denis Vanier et Josée Yvon
Lettes à un ami et éditeur
Édition Huit
Année : 2012
197 pages

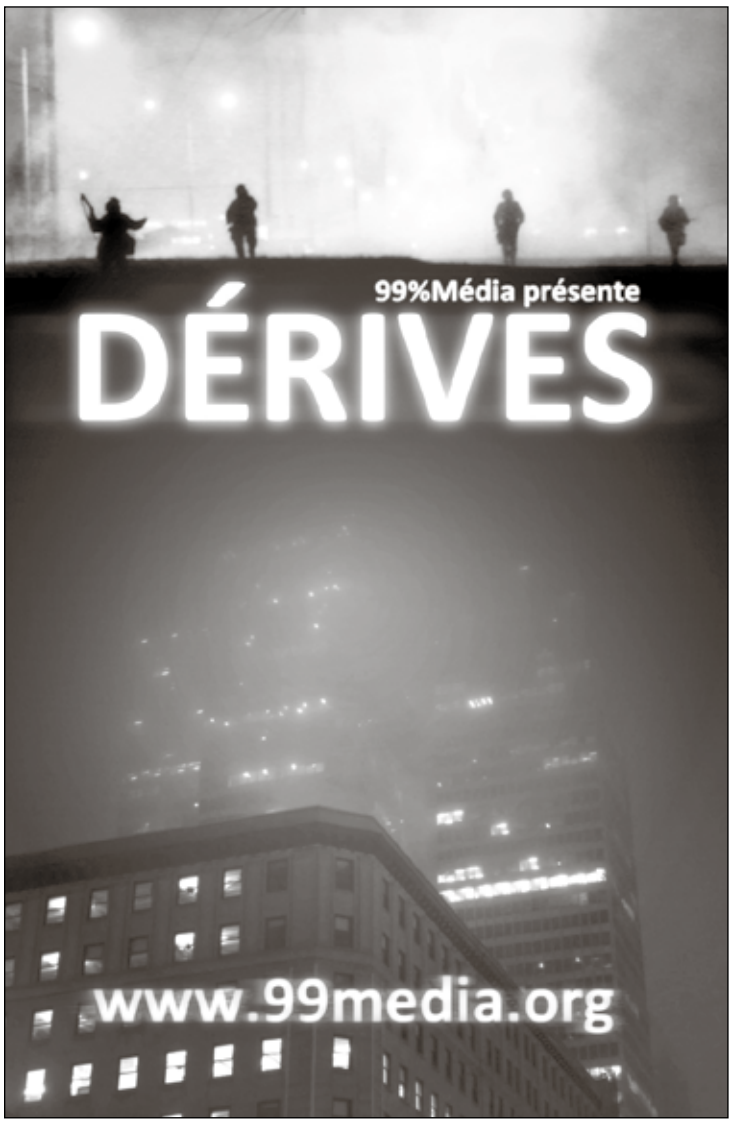

99% Média signe *Dérives*, un film sur la violence policière

Par Nathalie Côté

Il y a deux bonnes raisons de parler ici du film Dérives. La première, parce qu'il pose un regard réfléchi et critique sur les interventions policières et le rôle des médias lors du printemps dernier. La deuxième, parce qu'il permet d'officialiser l'existence du collectif médiatique 99% Média.

Depuis le 13 février dernier, on peut visionner le documentaire dans le site Internet du collectif (www.99media.org). Entrevues, images - souvent violences et difficiles -, mais aussi, et surtout, commentaires sur les interventions policières et les abus de pouvoir des forces policières lors du printemps dernier. Le collectif 99% Média décrit son film comme «une contribution historique au documentaire social sur le web». Et cela l'est fort probablement.

Le film aborde les dérives de la police de même que celles des médias de masse. Il démontre les effets du discours médiatique qui a banalisé les interventions des forces de l'ordre. Réalisé sans aucune contribution financière, «le film est le résultat de plusieurs heures d'entretiens réalisés avec des citoyennes et des citoyens témoins et victimes d'abus policiers». La parole est donnée aux Mères en colère et solidaires, un groupe de femmes montréalaises solidaires des jeunes manifestants et manifestantes, aux profs contre la hausse, aux militants et aux étudiantes qui ont participé à diverses manifestations. Des infirmières témoignent de leurs expériences lors du congrès du parti libéral à Victoriaville où la manifestation a tourné en émeute. Leur point de vue est convaincant.

Certes, le film est très centré sur Montréal, mais puisque cela n'est pas si différent d'une ville à l'autre, il alimente la réflexion sur la question. Enfin, devant tant de violence, trop souvent provoquée par les interventions musclées de la police, le collectif 99% Média demande, avec d'autres organisations, une enquête publique et indépendante sur les agissements de la police lors du printemps dernier. Une pétition circule et peut être signée dans leur site Internet.

Un média indépendant et militant

Devant la convergence et les points de vue qui sont souvent les mêmes véhiculés par les médias, le travail des médias alternatifs est des plus précieux. C'est ce que font sur Internet les membres du collectif 99% Média depuis l'automne 2011. Né dans la foulé des campements d'Indignés, comme le précise le photographe de Québec, David-Maxime Samson : «le collectif provient du comité média d'Occupons Montréal. 99% Média est par la suite devenu indépendant, mais a conservé l'esprit d'Occupons Montréal». Leur objectif : faire circuler des informations militantes produites par des journalistes-citoyens, des médias étudiants et alternatifs. Ils se décrivent comme : «un regroupement volontaire de citoyennes et de citoyens engagés activement dans la lutte pour la justice sociale par la production de contenu médiatique et documentaire. Indépendant et d'avant-garde par sa structure de production médiatique, 99% Média encourage la multiplicité des regards originaux et innovateurs.» Le noyau de journalistes est situé à Montréal. Des membres œuvrent à Québec, aux Iles-de-la-Madeleine et à Trois-Rivières.

Le film Dérives est partagé gratuitement sur internet à partir du site web du collectif (www.99media.org). Le collectif invite les citoyens à s'approprier le film et les encourage à organiser des séances de projections dans leur communauté, suivies de débats et de discussions.

biblio terre Les AmiEs de la Terre de Québec | www.atquebec.org

Comment l'industrie pharmaceutique exploite le mal-être

Une personne en deuil souffrirait de «dépression majeure» si elle n'arrive pas à surmonter son chagrin après deux semaines. Une personne très timide serait atteinte de «phobies sociales» et un enfant qui conteste les adultes et les règles serait taxé de «trouble oppositionnel avec provocation». Sommes-nous tous devenus fous ?

En 60 ans, le nombre de troubles mentaux répertoriés dans le DSM, la « bible » des psychiatres, est passé de 60 à plus de 400 alors que la consommation de psychotropes a augmenté de 4 800 % aux États-Unis au cours des 26 dernières années. Or, cette épidémie de «maladies mentales» est très largement fabriquée, nous explique Jean-Claude St-Onge dans son essai sur l'influence démesurée de l'industrie pharmaceutique sur la psychiatrie.

La bio-psychiatrie prétend que la détresse psychologique résulterait d'un déséquilibre chimique dans le cerveau. Cependant, on ne connait pas les causes exactes de la «maladie mentale». Le DSM, quant à lui, se concentre exclusivement sur les symptômes, ce qui offre un potentiel immense de traitements inappropriés. Car l'exploitation du mal-être est extrêmement lucrative et les compagnies pharmaceutiques sont prêtes à tout pour satisfaire l'appétit insatiable de leurs actionnaires au détriment de la santé publique : médicalisation des évènements courants de la vie, essais cliniques biaisés, corruption des médecins, intimidation des chercheurs, infiltration des ordres professionnels…

Il est temps de remettre en question cette cure chimique tous azimuts. Elle sort l'individu de son contexte social et personnel, stigmatise et déshumanise la détresse psychologique et coûte des fortunes au système de soins de santé. En traitant le problème dans une très large perspective, Jean-Claude St-Onge livre ici un plaidoyer rigoureux et nécessaire sur une folie qui, comme le disait Foucault, n'existe que dans une société.

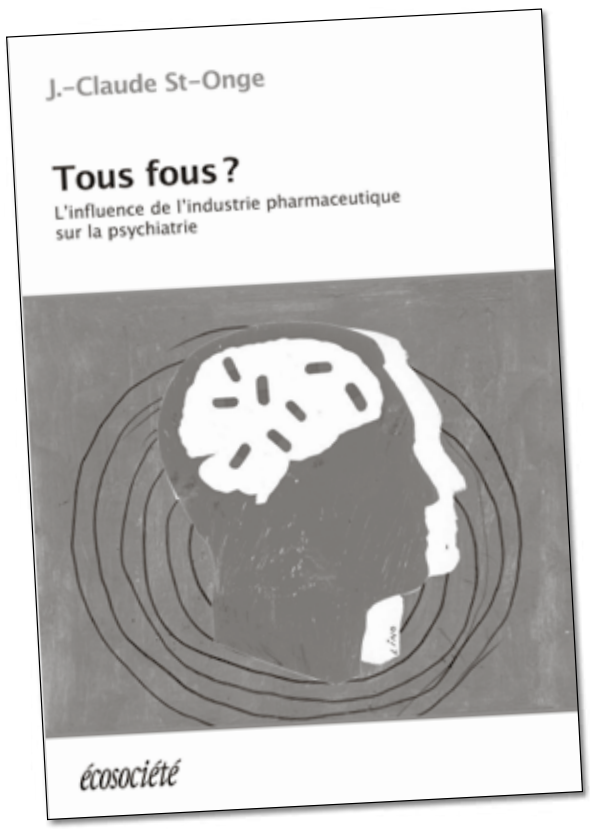

Jean-Claude St-Onge
Tous fous ?
L'influence de l'industrie pharmaceutique sur la psychiatrie
Écosociété
Année : 2013
272 pages

Murray Bookchin, l'écologiste incontournable

Figure pionnière de l'écologie politique en Amérique du Nord, Murray Bookchin demeure encore trop peu connu hors des milieux d'initiés. Pourtant, l'homme a anticipé, dans les années 1950-60, des problèmes environnementaux et de santé très concrets : pesticides, additifs alimentaires, cancers, trou dans la couche d'ozone, mais aussi toute la question du mal-être psychologique induit par la société moderne. Mais il fut surtout un des premiers penseurs à intégrer la dimension sociale et politique à la question écologique et à envisager l'écologie comme levier d'opposition au capitalisme.

Père de l'écologie sociale, Bookchin partait du postulat que nos rapports de domination se transposent dans notre relation avec la nature. L'établissement d'une société écologique passe donc nécessairement par la résolution de nos problèmes sociaux. Le mieux-vivre devient donc partie prenante des enjeux environnementaux. Il en ressort une volonté de changement en profondeur de nos modèles institutionnels plutôt que la seule perspective d'une réduction de la pollution. Reconnu comme l'un des derniers théoriciens de l'anarchisme, il a ainsi proposé de nouveaux modèles d'organisation sociale, que ce soit le municipalisme libertaire ou le communalisme.

Depuis sa mort, en 2006, aucun ouvrage couvrant l'ensemble de sa pensée ne lui avait été consacré. Le livre Murray Bookchin et l'écologie sociale vient combler ce vide. Choisissant le mode de la biographie intellectuelle, Vincent Gerber croise les éléments biographiques de Bookchin avec l'évolution de sa pensée au fil du temps. Il offre ainsi une vue d'ensemble claire, synthétique, mais aussi critique de l'écologie sociale, tout en analysant les thèmes qui traversent ce mouvement d'écologie radicale : décentralisation, démocratie directe, technologies et villes à échelle humaine, etc. Finalement, le livre constitue la toute première biographie entière et relativement détaillée consacrée à Murray Bookchin dans le monde francophone.

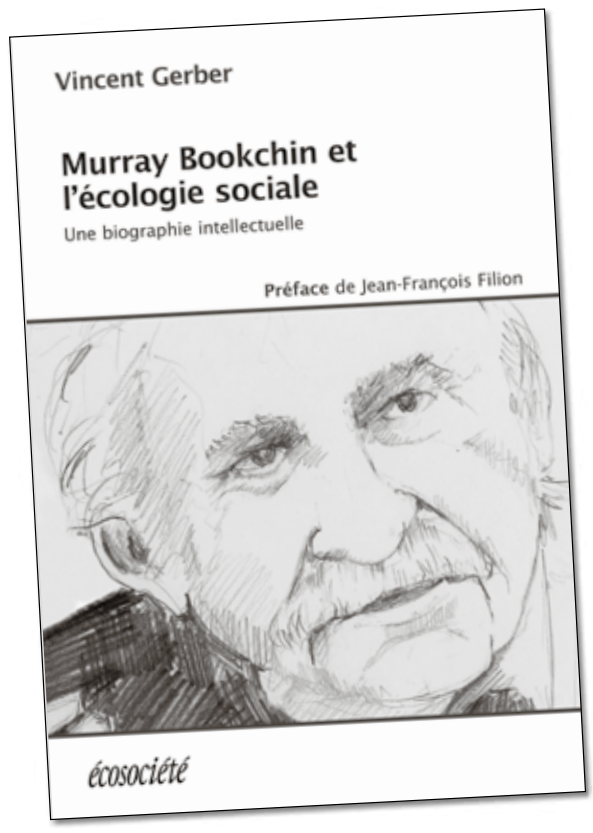

Vincent Gerber
Murray Bookchin et l'écologie sociale
Une biographie intellectuelle
Écosociété
Année : 2013
124 pages

Renauderie

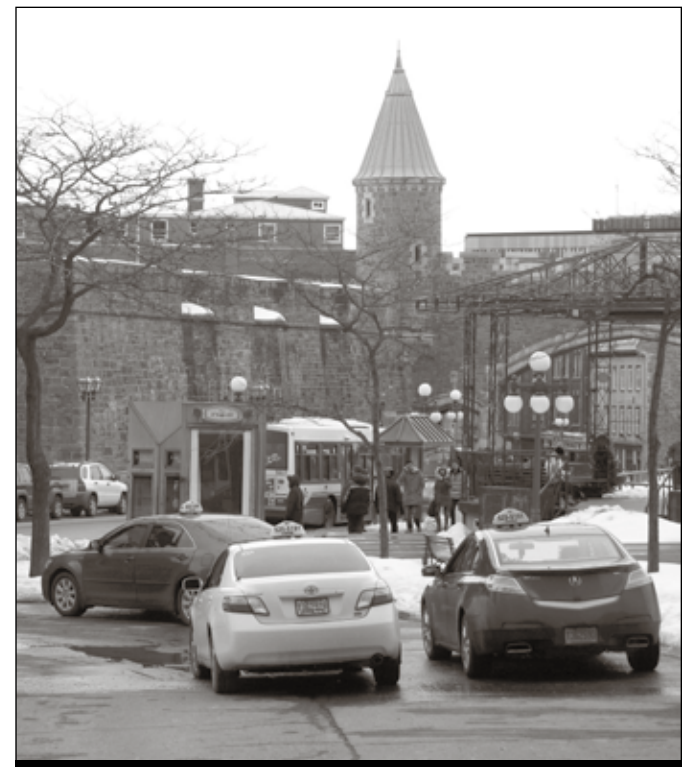

Poste de taxis, place d'Youville PHOTO MARC BOUTIN

Le taxi

Le chauffeur de taxi doit avant tout laisser croire qu'il sait où il va. Impassible à l'écoute des adresses des plus improbables ruelles, il dégage l'assurance un peu baveuse de celui qui y a jadis viré ses premiers milles, commis ses premières traces de break. C'est un fier pet et depuis quelques années, le GPS qu'on lui a installé sur son tableau de bord lui procure le vif plaisir de l'ignorer royalement, tandis que son coffre à gants (on l'imagine bourré de cartes routières mal pliées) n'a pas eu à être ouvert depuis ce jour glorieux où il a sacré dedans le manuel d'instruction dudit GPS. À la réflexion, il n'est pas exclu que le chauffeur de taxi ne soit, sinon aussi perdu, pas plus avancé que moi : comment savoir si tout cela est du professionnalisme, de la frime ou gros coup de bol lorsqu'il me dépose encore une fois devant le bon perron? Cela ne manque jamais de m'impressionner et c'est ce pour quoi ici je lui rends hommage.

Mais sa vraie spécialité, au taxi, c'est le confort, pas la destination. Toujours propre comme un cinq sous neuf[1], le cuir est impeccable et le tapis sauve-pantalon semble n'avoir jamais hébergé la moindre croute de calcium. L'habitacle est intact, les banquettes nettes, le petit sapin sain : quel soin! Une fois à l'intérieur, on oublie que ce même taxi était en route pour nous écraser si nous n'avions pas levé la main juste à temps pour lui demander de nous embarquer. Comme c'est cossu, comme la suspension coupe le souffle! Voilà ce que caquètent les oiseaux de passage venus dans cette bulle servant de cockpit. Et le chauffeur de rétorquer, car c'est un bavard, le bougre : « pas facile d'être un chauffeur de taxi. Vous ne pouvez pas savoir tout ce que les gens me laissent comme cochonneries en arrière… » Avouons que ce petit côté coquet a de quoi attendrir ceux qui leur resteraient encore quelque rancune sur le cœur.

Qu'il chauffe une minifourgonnette, un poussepousse ou une limousine, qu'il soit à cheval ou carrément sur ses principes, qu'il brûle ses rouges, qu'il broie du noir, qu'il aille au diable ou jouer dans le trafic, le taxi voit l'avenir dans les voies congestionnées, celles doubles, impénétrables, de nos envies de partir, de cesser de tourner en rond. D'un regard furtif dans le rétroviseur, il compte les œufs dans les nids-de-poule, d'un autre, il évalue nos états d'âme, question de savoir si nous aimerions une petite omelette. Quant à nous, passagers hors du temps d'une course contre la montre, nous fixons le compteur comme des cons, sans trop nous souvenir où l'on va, envisageant la sieste d'après-midi à chaque moment d'accélération. Nous aurions beau jeu de nous assoupir et de faire confiance au chauffeur, car c'est là souvent un bon moyen de se rendre où l'on veut vraiment aller.

1. Les temps changent, il faut s'adapter.

Carnet mondain

Les activités sociales, culturelles et politiques de la démocratie en action sur www.reseauforum.org

DÈS LE 7 MARS

Exposition:
Quelque chose derrière ça
Folie-Culture présente *Parce qu'il y a toujours quelque chose derrière quelque chose*. Jusqu'au 19 mars 2013 dans le hall du Complexe Place Jacques-Cartier (320, rue Saint-Joseph Est, Québec). Du lundi au vendredi de 6 h à 21 h. Le samedi et le dimanche de 8h à 17h. Entrée libre.

8 MARS

Action pour la Journée internationale des femmes
En cette Journée internationale des femmes, les membres de la coalition régionale de la Marche mondiale des femmes organisent une action de visibilité visant à dénoncer les différentes attaques récentes aux droits des femmes orchestrées par le gouvernement fédéral. Les femmes dénoncent les trop nombreuses situations de précarité dans lesquelles elles se retrouvent. Il sera aussi possible de voir les militantes féministes prendre la rue et passer un message clair au gouvernement fédéral. Midi au coin des rues Dorchester et Saint-Joseph (Saint-Roch)

13 MARS

Action contre les coupes dans l'aide sociale
Cette action aura lieu à 10h30 au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 425, rue Saint-Amable. Elle se déroulera en même temps qu'une autre action organisée par le FCPASQ (Front commun des personnes assistées sociales du Québec) à Montréal. Voir les événements Facebook sur les deux actions.

14 MARS

Lancement du document du RCLALQ

15 MARS

Quel projet féministe de société en ces temps conservateurs?
Le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGF-CN) et le Collectif régional Léa-Roback ont le plaisir de vous inviter à participer à la tournée de la Fédération des femmes du Québec avec Alexa Conradi dans le cadre des États généraux de l'action et de l'analyse féministe. Soirée publique à l'université Laval à 19h au Pavillon Desjardins, Salle 4512 (4e étage). Lieu accessible aux personnes à mobilité réduite.

18 MARS

Cuisine collective à Limoilou
Aimeriez-vous économiser tout en cuisinant ? Les Marmitons se rencontrent la troisième semaine du mois. Lundi: planification des recettes. Mercredi ou jeudi: cuisine en petits groupes. Pour ceux et celles qui désirent rencontrer des gens, économiser pour mieux boucler leur fin de mois et partager sur différents sujets. Tarif: 5$ (inscription) et 25$ à chaque fois que vous cuisinez. Centre Mgr-Marcoux: 1885 Chemin de la Canardière, à Limoilou (Québec) Info: centremgrmarcoux.com 418-661-7766 ext. 1

19 MARS

Café rencontre.
Atelier de travail citoyen
Inscription obligatoire, 418 529-6158. Au Centre Mgr-Bouffard

19 MARS

Conférence:
Du rêve à la réalité
La santé mentale durant la grossesse et la période postnatale. L'Institut universitaire en santé mentale de Québec présente Dre Marie-Josée Poulin, psychiatre et professeur adjoint de psychiatrie. Sujets: Les principaux troubles psychiatriques périnataux, leurs critères diagnostiques, leur évolution. De 19h à 21h à la Salle Marie-Renouard de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec, 2601, chemin de la Canardière. Aires de stationnement #3 et #4 gratuites.

19 MARS

Villes françaises jardinées
Vous êtes-vous déjà demandé ce qui se tramait en jardinage urbain de l'autre côté de l'Atlantique ? Notre chargée de projet en jardinage urbain a eu la chance d'en apprendre un peu plus grâce à sa participation au colloque Villes jardinées et initiatives citoyennes, en octobre dernier en France. Elle présentera quelques-uns des jardins qu'elle a visités à Strasbourg et à Paris et soulèvera quelques questions sur le jardinage urbain. À 19h à Craque-Bitume : 798, 12e rue, Limoilou avec Rachel Vincent. Contribution volontaire.

19 MARS

Conférence: Gestion de l'eau, source conflits ou coopération?
2013 a été proclamée par l'ONU: «Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau». Pour marquer cet évènement, les AmiEs de la Terre de Québec et l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (Institut EDS), en collaboration avec l'Université Laval, ont le plaisir de vous inviter à une conférence présentée par Monsieur Frédéric Lasserre, membre de l'Institut EDS. À midi à l'auditorium Jean-Paul Tardif, Pavillon La Laurentienne, avenue du Séminaire, Université Laval. Gratuit.

21 MARS

Lancement de la campagne du Fonds de solidarité des groupes populaires
De 5h à 7h au Petit Impérial, rue St-Joseph. En spectacle : le Prof Lauzon fait l'humour. Entrée : 25$.

23 MARS

Forum sur la démocratie Assemblée nationale ou assemblée générale ?
Le collectif anarchiste l'(A)telier vous invite à un Forum public. Du conflit étudiant à l'élection du gouvernement péquiste, on observe une opposition entre une démocratie parlementaire et une démocratie directe. Qui décide, la rue ou le parlement ? Ce forum abordera la place de la démocratie directe dans le projet de société libertaire, les critiques adressées aux structures démocratiques actuelles, les diverses stratégies réformistes (conseil de quartier, budget participatif) et les expériences vécues dans les luttes sociales. De 10h à 16h. À l'AgitéE, 255 Dorchester. Gratuit, contribution volontaire pour le buffet.

23 ET 24 MARS

Expo Manger Santé et vivre vert 2013
Les AmiEs de la Terre de Québec sont de nouveau au rendez-vous d'Expo Manger Santé 2013 pour y tenir un kiosque, et sensibiliser la population sur la question des OGM. L'évènement regroupe plusieurs exposants des secteurs de l'alimentation saine, de l'agriculture biologique, de l'écologie, de la mise en forme et du plein air, ainsi que des produits et des services thérapeutiques. Conférences, ateliers et dégustation sont également offerts aux visiteurs. Au Centre des Congrès, Québec. Coût : 12$ par adulte, gratuit pour les moins de 16 ans.

25 MARS

Visuellement vôtre! (art en direct)
Dès 20h et jusqu'aux p'tites heures du matin... soirée artistique mensuelle, bodypainting et arts visuels diversifiés Au Bar-Coop L'AgitéE: 251 rue Dorchester, à Québec. Coût d'entrée: 4$. Tous les derniers lundis de chaque mois !

27 MARS

Café rencontre.
Atelier de travail citoyen
Inscription obligatoire, 418 529-6158. Au Centre Edouard Lavergne, 390 rue Arago Ouest

28 MARS

Pourquoi les femmes sont plus pauvres?
Les femmes sont encore et toujours plus pauvres que les hommes. Pour quelles raisons et comment cela se produit-il ? Avec Élisabeth Germain, militante féministe au Centre des femmes de la Basse-Ville. 380 St-Vallier Ouest, à Québec de 13h30 à 16h.

2 AVRIL

Café rencontre.
Atelier de travail citoyen
Inscription obligatoire, 418 529-6158. Au Centre Durocher, 290 rue de Carillon

INVITATION POUR LE LANCEMENT DE LA BROCHURE

Défendre nos droits Rester chez soi!

Le Regroupement des Comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) a le plaisir de vous convier au lancement de sa brochure présentant ses revendications en matière de protection du parc locatif.

Le jeudi 14 mars 2013
5 @ 7

Au Tam Tam Café
Centre Jacques-Cartier
421 Boul Langelier
Québec

Animation, conférence de presse et bouchées sur place

Confirmation
RCLALQ
1-866-521-7114
514-521-7114
www.rclalq.qc.ca

Regroupement des Comités Logement et Associations de Locataires du Québec